Date d'Affichage : 22/08/25/24

## MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2024.101

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Société CIRCET – Remplacement d'un poteau télécom- D5 – Route du Rove Société intervenant pour le compte d'ORANGE

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 à L 2215-4

Vu la demande de la Société CIRCET

Vu le Code de la voirie routière articles L 115-1 à 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-22

Considérant que pour travailler dans de bonnes conditions de sécurité et pour le bon déroulement des travaux de remplacement d'un poteau télécom- D5 – Route du Rove

## ARRETE

- Article 1 Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux entre le 02 et le 13 septembre 2024.
- Article 2 La chaussée sera empiétée sur 1 mètre environ au niveau de la zone des travaux. La circulation sera alternée durant la durée du chantier au niveau de la zone des travaux. Elle se fera manuellement ou par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone des travaux.
- Article 3 La Société CIRCET sera chargée de la mise en place et de la maintenance de la signalisation temporaire nécessaire à l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 La chaussée sera remise en bon état et devra être conforme au cahier des charges de la Direction des Routes du Conseil Départemental 13.

  Un contrôle avant réfection définitive de la voie sera effectué par les services compétents.
- Article 5 Responsabilité des usagers : Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données, sur place, par les agents chargés du service d'ordre.
- Article 6 Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Ensuès la Redonne, 19 Août 2024

Le Maire,
Michel ILLAC